

**Coopération transfrontalière pour la conservation des grands félins en Asie du Nord-Est**

RAPPELANT les Résolutions 6.010 *Conservation du tigre de l'Amour (Panthera tigris altaica) et du léopard de l'Amour (Panthera pardus orientalis) en Asie du Nord-Est* et 6.035 *Coopération et aires protégées transfrontalières* (toutes deux adoptées à Hawaï'i, 2016) ;

RAPPELANT ÉGALEMENT la Résolution 5.043 *Constitution d'un forum à l'intention des gestionnaires d'aires protégées transfrontalières* et la Recommandation 5.152 *Agrandir et connecter les aires protégées transfrontalières du corridor écologique d'Asie du Nord-Est* (toutes deux adoptées à Jeju, 2012) ;

RAPPELANT EN OUTRE le consensus de Harbin adopté par le Forum international sur la conservation transfrontalière du tigre et du léopard (Harbin, Chine, 28-29 juillet 2019) ;

SALUANT les efforts déployés par la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) et la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) en partenariat avec les Membres concernés ;

SALUANT ÉGALEMENT la volonté des États Membres de faire progresser la conservation transfrontalière en Asie du Nord-Est ;

CONSCIENT que le tigre de l'Amour (*Panthera tigris altaica*) et le léopard de l'Amour (*Panthera pardus orientalis*) représentent des espèces emblématiques pour la conservation de la biodiversité de la planète et des espèces sacrées pour les populations d'Asie du Nord-Est ;

NOTANT que ces quatre dernières années (de 2016 à 2020), le nombre d'individus des tigres de l'Amour est passé à 600 et celui des léopards de l'Amour à 120 ;

ATTIRANT L'ATTENTION sur l'efficacité de la coopération transfrontalière dans la conservation d'espèces inscrites sur la Liste rouge de l'UICN ;

RECONNAISSANT le rôle de l'UICN dans la mise à disposition de connaissances scientifiques et de savoir-faire en matière de conservation ainsi que d'orientations sur le rétablissement des populations de grands félins ; et

TENANT COMPTE de l'expérience au niveau international du Groupe de spécialistes des félins de la CSE, du Groupe de spécialistes de la conservation transfrontalière de la CMAP, du Centre de recherche sur les félins de l'Administration d'État des forêts et des prairies (Chine), ainsi que de celle du Groupe de travail conjoint de la CMAP/CSE sur la biodiversité et les aires protégées dans le domaine de la conservation des espèces menacées à l'échelle mondiale ;

**Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :**

1. DEMANDE au Directeur général, à la CSE, à la CMAP et à la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE) de soutenir :

a. la création d'une Réserve naturelle sino-russe baptisée « Terre des grands félins » comprenant la Réserve de biosphère de Kedrovaïa Pad (Russie), le Parc national de la terre du léopard (Russie) et le Parc national du tigre et du léopard du Nord-Est (Chine) pour la conservation du tigre de l'Amour et du léopard de l'Amour, ainsi que plusieurs autres réserves naturelles transfrontalières sino-russes situées dans le bassin du fleuve Amour, en collaboration avec les autorités gouvernementales compétentes et dans le cadre des accords existants ;

b. l'élaboration de plans d'action à moyen terme pour les réserves transfrontalières existantes ; et

c. la promotion de la recherche et du partage des connaissances en vue de la conservation et du rétablissement des populations de léopards de l'Amour, en partenariat avec le Groupe de spécialistes des félins de la CSE, le Centre eurasiatique pour la conservation des léopards de l'Amour (Russie), le Centre de recherche sur les félins de l'Administration d'État des forêts et des prairies (Chine) et d'autres organisations disposant des connaissances et capacités scientifiques nécessaires.

2. DEMANDE à la Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE) de donner des avis consultatifs sur le cadre juridique à mettre en place pour créer un système bilatéral d'aires protégées transfrontalières.

3. EXHORTE les gouvernements russe et chinois, ainsi que tous les éléments constitutifs de l'UICN concernés, à favoriser la coopération transfrontalière en vue de la conservation des grands félins.

4. DEMANDE au Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/WCMC), en partenariat avec le Groupe de spécialistes des félins de la CSE, le Centre de recherche sur les félins de l'Administration d'État des forêts et des prairies (Chine), le Centre eurasiatique pour la conservation des léopards de l'Amour (Russie) et d'autres organisations disposant des connaissances et capacités scientifiques nécessaires, d'entamer un processus consultatif pour recueillir et compiler des données pertinentes.